

Saint-Etienne, le 14 janvier 2026

Bureau gestion collective

Affaire suivie par :

Lisa VILLERMET

Tél : 04 77 81 41 49

Mél : ce.ia-diper1@ac-lyon.fr

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

**Objet : Recrutement sur des postes spécifiques : poste à profil, poste à pré requis ou poste à exigences particulières -
Rentrée 2026**

Références :

- Lignes directrices de gestion nationales relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées du 22 octobre 2024.
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

I – POSTES A PROFIL

Ce sont des postes particuliers pour lesquels l'adéquation poste/profil (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...) doit être la plus étroite possible dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème et donc hors mouvement. Les enseignants intéressés par le profil publié sont invités à faire acte de candidature. Les différentes candidatures seront évaluées par une commission qui les classera.

Une liste indicative de postes à profil vacants pour la rentrée 2026 est disponible sur le site de la DSDEN sous le lien suivant

<https://www.ac-lyon.fr/recrutement-sur-postes-a-profil-et-postes-a-exigence-particuliere-123986>

Un message d'information via I-prof est diffusé auprès de chaque enseignant notamment pour les informer de la publication de nouveaux postes vacants. En effet, de nouveaux postes sont susceptibles d'être ajoutés à la liste au fur et à mesure des opérations de mobilité.

Les candidatures sont à déposer depuis le formulaire colibris accessible à l'adresse suivante :

https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden42_diper/dsden_42-candidature-a-un-poste-a-profil-pap/

Afin d'être inscrits dans un vivier et d'avoir la possibilité d'être affectés à titre définitif pour la rentrée 2026, sans nouvel entretien, les enseignants sont invités à postuler sur les postes profilés vacants pour l'année 2026 – 2027 et sur les postes à profil proposés et se rapprochant de leur souhait de mobilité.

Le vivier sera sollicité si un poste à profil de même nature se libère à l'issue de la phase d'ajustement du mouvement ou en cours d'année. Les personnels sont appelés, dans le respect de leur rang de classement dans le vivier (l'agent avec le meilleur classement et qui n'a pas encore accepté de poste sera sollicité).

L'obtention d'un poste à profil à l'issue des commissions de recrutement vaut engagement de l'agent à ne pas participer au mouvement informatisé. Le poste à profil est prioritaire par rapport au poste obtenu au mouvement informatisé, le cas échéant.

L'agent qui obtient un poste à profil accepte la perte de son poste actuel qui sera affiché comme vacant dans la phase informatisée du mouvement.

Les candidats sélectionnés par la commission reçoivent dans les meilleurs délais sur leur boîte de messagerie académique, un courrier précisant leur classement. Les lauréats sont ensuite contactés par la DIP, dans l'ordre de leur rang de classement, pour leur proposer leur affectation.

Ainsi, le candidat classé au rang 1 se voit proposer les postes profilés vacants à la rentrée 2026-2027. Plusieurs choix s'offrent à lui :

- Accepter l'un des postes profilés vacants ;
- Intégrer le vivier et être sollicité lorsqu'un poste de même nature se libère ;
- Ne plus faire partie du vivier.

Par la suite, le rang 2 est sollicité, puis le rang 3 ... jusqu'à ce que les postes vacants soient tous occupés.

Des affectations à titre provisoire seront possibles lorsque l'enseignant retenu lors de la commission n'a pas les titres requis pour le poste. Il s'agit notamment des enseignants retenus sur un poste de direction sans être titulaire de la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

II – POSTES A PRE REQUIS

Ce sont des postes pour lesquels des prérequis (titre, certifications, liste d'aptitude...) sont nécessaires afin d'obtenir une affectation à titre définitif. La liste est arrêtée par l'IA DASEN chaque année. Il s'agit par exemple d'un poste d'enseignant nécessitant la détention du CAPPEI ou du CAFIPEMF.

Le recrutement sur ce type de poste s'intègre à la phase informatisée du mouvement intra départemental.

Ainsi, les postes sont pourvus au barème par les candidats dès lors que le candidat est titulaire de la certification requise (CAPPEI, CAFIPEMF, liste aptitude de directeur...). Aucune démarche particulière n'est à engager. L'enseignant doit formuler des vœux lors de l'ouverture de la phase informatisée du mouvement intra départemental.

III – POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

Ce sont des postes sur lesquels est attendue la détention d'une certification particulière nécessaire pour l'exercice des missions ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Seuls les postes des enseignants en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) ou en école proposant un Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère (EMILE) sont concernés par cette procédure spécifique.

Les enseignants souhaitant solliciter des postes à exigence particulière doivent déposer leur candidature sur COLIBRIS accompagnée des pièces suivantes et accessible à l'adresse suivante :

https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden42_diper/dsden_42-candidature-a-un-postes-a-exigences-particulieres-pep/

Le recrutement sur ce type de poste s'intègre à la phase informatisée du mouvement intra départemental, mais il est précédé par un entretien préalable auprès d'une commission afin d'attribuer une priorité aux candidats présentant les meilleures aptitudes.

La commission est réunie pour vérifier les aptitudes et les compétences des agents en amont. La commission émet un avis favorable ou défavorable à l'issue de l'entretien. L'avis émis est valable uniquement pour le mouvement de l'année en cours.

Si l'avis est :

- favorable : les candidats obtiennent une priorité pour le mouvement informatisé sur la nature de poste pour laquelle ils ont sollicité un avis. Leur candidature est traitée au barème lors du mouvement informatisé.
- défavorable : les candidats n'obtiennent pas une priorité sur la nature de poste pour laquelle ils ont sollicité un entretien.

Une fois l'avis obtenu, les enseignants doivent postuler sur les postes à exigences particulières dans le cadre du mouvement informatisé.

Un entretien est obligatoire quelle que soit la situation personnelle.

En cas de nouvelle vacance, il est fait appel aux enseignants ayant reçu un avis favorable mais qui n'ont pas obtenu de poste dans le cadre du mouvement informatisé.

L'ensemble des documents se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.ac-lyon.fr/recrutement-sur-postes-a-profil-et-postes-a-exigence-particuliere-123986>

Situation de l'agent	Enseignants justifiant d'un diplôme universitaire en Français langue étrangère (FLE)	Enseignants ne justifiant pas d'un diplôme universitaire, mais possédant une expérience de l'enseignement du français langue étrangère
Poste UPE2A	- Leur diplôme (seuls les diplômes de licence, de master 2, de doctorat FLE sont pris en compte). Les certificats préparatoires sont considérés comme équivalant à une licence mention FLE. - Un CV ; - Un dossier avec l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience.	- Un CV ; - Un dossier comprenant l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience.
Situation de l'agent	Enseignants justifiant d'un diplôme universitaire en anglais ou allemand ou une certification DNL	Enseignant ne justifiant pas d'un diplôme universitaire, mais possédant une expérience (séjour linguistique, mobilité Jules Verne notamment, enseignement dans un pays anglophone ou germanique...)
Poste EMILE	- Leur diplôme (seuls les diplômes de licence, de master 2, DNL sont pris en compte). - Un CV ; - Un dossier avec l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience ; - Justificatif d'un niveau B2 en anglais ou allemand	- Un CV ; - Un dossier comprenant l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience ; - Justificatif d'un niveau B2 en anglais ou allemand en fonction des écoles.

Les candidats nommés sur les postes à exigence particulière seront affectés à titre définitif.

III - CALENDRIER COMMUN DES OPERATIONS POSTES A PROFIL ET POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

Etape	Date
Publication des fiches de poste + circulaire	4 février 2026 (site DSDEN)
Phase de candidature	4 février au 13 février 2026 sur COLIBRIS
Convocation des agents	A partir du 16 février 2026 (messagerie académique) Attention : les convocations seront transmises pendant une période de vacances scolaires
Commission de recrutement postes à profil	Semaine du 23 février au 6 mars 2026
Commission poste à exigences particulières (UPE2A)	Le 12 mars
Commission postes à exigences particulières (EMILE)	Le 4 mars 2026
Résultats des entretiens des postes à profil	A partir du 9 mars 2026 (messagerie académique)
Information de l'avis de la commission sur les candidatures sur les postes à exigences particulières	A partir du 4 mars 2025 (messagerie académique)



Thierry DICKELÉ

Annexe 1 : Liste des postes à profil et exigences particulières existants dans le département de la Loire

POSTE A PROFIL

🔗 CONSEILLER PEDAGOGIQUE

- Conseiller pédagogique de circonscription :
 - Généraliste
 - ASH
 - Education prioritaire
 - Aux usages du numérique
- Conseiller(ère) pédagogiques départemental :
 - TICE
 - Formation
 - Education Prioritaire
 - Art et culture
 - Langues vivantes
 - Maternelle
 - Mathématiques
 - Français
 - EPS

🔗 ASH :

- Classe enfants hospitalisés ;
- Classe thérapeutique (Hôpital Bellevue, Solaure) ;
- Coordonnateur SAPAD ;
- Coordonnateur ULIS TSA ;
- Dispositif d’Autorégulation de Proximité (DARP) ;
- Enseignant référent des troubles de la fonction visuelle ;
- Enseignant missionné Pôle Ressource difficulté comportemental (EMPR DC) ;
- Enseignant missionné Pôle Ressource trouble du spectre autistique (EMPR TSA) ;
- Enseignant référent coordinateur cellule AESH ;
- Enseignant référent des élèves en situation de handicap ;
- Enseignant référent MDPH ;
- Maison d’arrêt – Centre éducatif fermé ;
- Professeur ressource trouble du spectre autistique (TSA) ;
- Pôle d’appui à la scolarisation (PAS) ;
- Unité d’enseignement maternelle autiste (UEMA) ;
- Unité d’enseignement élémentaire autiste (UEEA) ;

🔗 REP – REP + :

- Direction REP – REP+.

AUTRES :

- Conseiller prévention
- Direction d'école d'application (DEA) ;
- Direction d'école profilée ;
- Référent CASNAV ;
- Poste classes à horaires aménagés section musique ;
- Directeur référent ;
- Dispositif très petite section (TPS);
- Chargé missions harcèlement.

POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES OU A PRE REQUIS

- Classe d'Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère (EMILE) ;
 - Anglais
 - Allemand
- Unité pédagogique nouvel arrivant (UPE2A) :
 - Maternelle
 - Élémentaire

POSTES A PRE REQUIS

- Professeur des Ecoles Maître Formateur (PEMF) :
 - Maternelle
 - Élémentaire
 - Satellite
- Coordonnateur ULIS école, collège et lycée ;
- Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ;
- Enseignement établissement spécialisé (IME-IEM-ITEP) ;
- Enseignant SEGPA.
- Direction non profilée